

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA, Madame Anab HASSAN-SAED, Madame Vanessa CHABOURINE,

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	26	24

Absents ayant donné un pouvoir : Madame Aline MERIAU pouvoir à Mme Magali BLANLUET, Madame Marianne HUREL pouvoir à M. Philippe BAUMY, Madame Anne BOQUIER à M. Bruno GUYARD, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON pouvoir à M. Gérard HUET, Monsieur Yann BOUGUENNEC pouvoir à M. Bruno GODET

Absents excusés : Monsieur Bruno THOMAS, Monsieur Pierre HABERT.

Date de la convocation

10 mars 2023

Date d'affichage

10 mars 2023

Objet de la délibération

2- Urbanisme

2.2.1- Permis de construire

2023-018 – Avis défavorable
pour un permis de construire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification

A été nommé secrétaire : Madame Marie COSTA

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la société VALOR était venue présenter son projet de construction de 20 logements route du Gourdet. Plusieurs problèmes avaient soulevé, l'absence d'assainissement collectif, la densité des habitations ainsi que l'éloignement du centre-bourg et l'accès piéton compliqué jusqu'à ce terrain. La société VALOR via la SCI SCCV a déposé un permis de construire n°45 142 23 J 0003 pour 20 logements.

M. le Maire demande au conseil municipal de donner son avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **EMET** un avis défavorable sur le projet de construction de 20 logements sociaux, route du Gourdet.

La secrétaire de séance
Marie COSTA



Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA

